

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MAI 2024**

Le vingt trois mai deux mille vingt-quatre à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **treize**, suite de la convocation faite le **16 mai 2024**. **Deux procurations ont été déposées.**

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

### **DÉCISIONS**

#### **1/BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1 et telle que figurant ci-après :

##### **Dépenses Fonctionnement :**

###### **042 =**

042-681 - Dot. aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions + 1 004,64€

###### **023 =**

023 - Virement à la section d'investissement - 1 004,64€

##### **Recettes Investissement :**

###### **040 =**

040-2802 - Amortissement frais études + 1 004,64€

###### **021 =**

021 - Virement de la section de fonctionnement - 1 004,64€

#### **2/OUVERTURE D'UNE NOUVELLE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide** de valider le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200000,00€ auprès du Crédit Agricole, qui remplace la ligne de trésorerie validée lors du précédent conseil.

#### **3/CHOIX DU VIDÉOPROJECTEUR ET ÉCRAN - SALLE POLYVALENTE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix, un membre du conseil n'ayant pas participé au débat, décide de valider le devis de l'entreprise GUILLEMOT MULTIMÉDIA pour un montant de 3 782,50€ HT soit 4 539,00€ TTC, pour l'achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran destinés à la salle polyvalente.,

Le Conseil décide aussi de valider le devis de l'entreprise SVAE pour un montant de 2 570,00€ HT soit 3 084,00€ TTC, pour l'installation des équipements,

#### **4/ VALIDATION DEVIS VAISSELLE - SALLE POLYVALENTE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider le devis de l'entreprise RIVOAL d'un montant de 2 230,73€ soit 2 676,88€ TTC pour l'achat de vaisselle destiné à la salle polyvalente.

#### **5/ FIXATION DU PRIX DE VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les travaux pour l'aménagement de la rue du couvent et du city stade sont en cours. A ce titre, la commune dispose d'une réserve de bois de chauffage dont elle n'a pas l'utilité. Elle souhaite par conséquent vendre ce bois de chauffage. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire en mairie du 13 au 30 mai. Un tirage au sort est prévu le 5 juin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la vente de bois de chauffage pour un montant de 40€ le stère,

#### **6/ RYTHMES SCOLAIRES**

Madame la Maire présente à l'assemblée le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 11 mars 2024, dans le cadre duquel a été discutée la question de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours.

A l'issue des discussions, le conseil d'école s'est clos par un vote à l'unanimité pour la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15.

#### **7/COMPÉTENCE FOURRIÈRE**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Pontivy n'exercera plus la compétence fourrière d'ici quelques semaines. Elle sera rétrocédée aux communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider la convention proposée par la SPA de Pontivy et sa Région,**

## **8/ LABEL CPRB - DESIGNATION DES DELEGUES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de désigner Mme Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON, déléguée titulaire
- **DECIDE** de désigner Mme LE FOLGOC NICOLAS Maryvonne, déléguée titulaire
- **DECIDE** de désigner Mme NEDELLEC Morgane, déléguée suppléant

## **9/ LABEL CPRB - PLAN D'AMÉNAGEMENT PATRIMONIAL**

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal la politique patrimoniale du Conseil Régional à travers l'association des "Communes du Patrimoine Rural de Bretagne".

La conservation du patrimoine ne peut plus seule constituer un critère d'intervention financière pour les partenaires institutionnels. Il faut l'accompagner d'actions de valorisation innovante, créative ou expérimentale.

Ces actions devront s'inscrire dans un Plan d'Aménagement Patrimonial à l'échelle de la commune.

Trois types de plan peuvent être envisagés :

- Plan d'aménagement dans un espace déterminé ;
- Plan d'aménagement thématique (préservation des maisons en terre...);
- Les deux à la fois.

Les aides à la restauration du bâti ancien, au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, ne seront accordées qu'aux projets inscrits dans ces plans.

Madame la Maire présente le Plan d'Aménagement Patrimonial de la commune de GUERN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider ce Plan d'Aménagement Patrimonial pour la période 2024-2027,

## **10/ CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 30 mai 2024, et de nommer l'agent actuellement adjoint technique territorial sur ce poste à compter du 30 mai 2024, le conseil municipal décide de supprimer l'emploi laissé vacant.

Le conseil municipal décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition est énoncée ci-dessous ;

### **TITULAIRES**

<b>Nombre</b>	<b>Grades</b>	<b>Observations</b>
1	Rédacteur catégorie B	Temps complet
1	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Agent de Maîtrise	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Agent de Maîtrise	Temps NC – 32h/35 <sup>ème</sup>
1	Agent de Maîtrise	Temps NC – 33/35 <sup>ème</sup>
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> e classe	Temps NC – 33h15/35 <sup>ème</sup>
1	Animateur catégorie B	Temps NC – 17h50/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial du patrimoine	Temps complet
1	Adjoint technique (cuisinier)	Temps NC 30h/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps NC 32.50h/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	Temps Complet

### **NON-TITULAIRES**

<b>Nombre</b>	<b>Grades</b>	<b>Observations</b>
2	Adjoint territorial du patrimoine -Guides du 01/07/2024 au 21/09/2024	Temps non complet 30/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps NC 32/35 <sup>ème</sup>

## 11/MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Madame la Maire rappelle la délibération n°38 du 22/03/2024 concernant l'affectation des résultats du budget Commune. Madame la Maire précise que cette affectation des résultats doit être modifiée en raison de la reprise partielle des restes à réaliser 2023 sur le budget primitif 2024.

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2023 de la façon suivante :

	Résultat 2022	Virement à la SF	Résultat de 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>INVEST</b>	-76 219,58 €		-166 319,31 €	655 561,13 €	-30 577,83 €	-273 116,72 €
				686 138,96 €		
<b>FONCT</b>	323 437,66 €	233 686,71 €	131 863,57 €			221 614,52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

### Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023</b>	221 614,52 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Investissement recettes	221 614,52 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	- € - € 221 614,52 €
<b>Déficit global cumulé au 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par **15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**, adopte l'affectation des résultats pour le budget Commune.

**12/QUESTIONS DIVERSES :** Néant

## INFORMATIONS

**I01/POINT FINANCES :** au 23/05/2024

**I02/PERSONNEL COMMUNAL:**

**Service administratif :** reprise de la directrice générale des services à 100% et prolongation de l'adjoint administratif chargé d'accueil à 50% jusqu'au 21/06/2024.

**Service technique :** Un adjoint technique en poste au restaurant scolaire est en arrêt du 17/05/2024 jusqu'au 14/07/2024, et prolongation d'arrêt d'un adjoint technique chargé des espaces verts, remplacé à compter du 03/06/2024 pour une période de trois mois.

**I03/BASE ADRESSE LOCALE :**

La poste nous avait fourni un devis de 6139.20€TTC pour le BAL.

Cette opération faite par un agent nous a coûté 1950.10€ pour 96H30

**I04/PERMANENCES ELECTIONS EUROPEENNES :** Tableau à compléter

**I05/RAPPORT DE DÉPISTAGE RADON 2024**

Madame la maire fait part des résultats du dépistage radon effectué dans les bâtiments communaux en 2024.

**I06/POINT TRAVAUX**

**Lotissement le Clos du Ponterre :** les travaux doivent commencer le 24/05/2024

**Le City Stade :** l'intervention de SDU est prévue le 24/05/2024. La voie de désenclavement est tracée et empierrée sur le haut et sur le parking. L'enrobé du city stade sera réalisé début juillet. Reste à décider du choix des pavés et du quai de bus.

**Mur de Quelven :** le mur est démoli et mis en sécurité. Nous sommes en attente des recommandations des architectes des Bâtiments de France.

**I07/JOURNÉE OLYMPIQUE SPORTIVE**

Madame la maire, propose d'organiser une journée sportive, en collaboration avec l'école et les associations sportives de la commune, courant juillet 2024.

**I08/QUESTIONS DIVERSES :** néant

**Prochain conseil municipal : jeudi 20 juin 2024 à 20h30.**